



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 70935

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur le calcul des droits à la retraite. En effet, certains citoyens, qui ont subi des inondations reconnues par la suite catastrophes naturelles et qui n'ont pu sauver notamment leurs bulletins de salaires lors de ces sinistres, se trouvent aujourd'hui dans l'impossibilité de les fournir à leurs caisses complémentaires pour le calcul de leurs retraites. De ce fait, ces caisses refusent de valider une partie de leurs activités professionnelles faute de bulletins de paye, et ce malgré la présentation de relevé de cotisations notamment pour la MSA. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître quelles mesures urgentes il entend prendre pour faire régulariser ces situations, notamment pour obtenir des relevés de carrière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70935

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 février 2010, page 1317

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)